

Livret d'accueil des Personnes en Situation de Handicap

Le cabinet GUIMET AVOCATS s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les stagiaires d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les stagiaires en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Le cabinet GUIMET AVOCATS s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à évaluer au cas par cas la possibilité de l'accueillir selon la nature du handicap et ses spécificités. A défaut, nous pourrions les orienter vers des organismes de formation plus adaptés.

Le cabinet GUIMET AVOCATS se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires en situation de handicap. Toutefois, la réussite du stagiaire reste de sa responsabilité et le cabinet GUIMET AVOCATS ne peut être porté pour responsable dans le cas où le stagiaire ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'acquisition de nouvelles connaissances délivrées lors de la formation.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les stagiaires en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Vous y trouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre scolarité.

1 LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP



Pour vous permettre, si nécessaire, d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap Mme Laurence AGOSTINI au 04.72.00.01.53 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 19h ou à contact@guimet-avocats.net afin qu'elle vous propose la solution la mieux adaptée à votre besoin

1.1 QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

La situation de handicap dans l'emploi apparaît lorsqu'il existe une inadéquation entre les conséquences du handicap d'une personne et son environnement de travail.

Dans certains cas, des aménagements techniques ou organisationnels sont nécessaires pour compenser le handicap et permettre à une personne de poursuivre son travail.

Il faut savoir que 80% des handicaps ne sont pas visibles ! Ils sont regroupés en 5 grandes familles (selon le fascicule « bien accueillir les personnes handicapées » du gouvernement, à retrouver dans notre registre public d'accessibilité)

- Personnes avec une déficience auditive
- Personnes avec une déficience visuelle
- Personnes avec une déficience motrice
- Personnes avec une déficience mentale
- Personnes avec des troubles psychiques

1.2 VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP RECONNU

- Si vous connaissez déjà les adaptations nécessaires pour vous assurer le bon suivi de la formation et vous disposez des ressources (humaines ou matérielles) :
>> Notre référent handicap s'assure – dans la mesure du possible - de mettre en place les adaptations que vous nous aurez proposés.
- Si vous ne connaissez pas les adaptations nécessaires pour assurer le bon suivi de la formation
>> Notre référent handicap trouvera une solution avec vous ou vous orientera vers des interlocuteurs pertinents du réseau Handicap qui pourront réaliser un audit et vous donner un plan d'adaptation. Vous pourrez étudier les modalités d'accès aux ressources qui vous sont nécessaires pour cette adaptation.

1.3 VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP NON RECONNU

- Signalez-le-nous tout de même après de notre référent handicap. Nous avons peut-être des solutions déjà connues, ou possible à mettre en œuvre simplement.
Nous pourrions également vous orienter vers les bons interlocuteurs afin de vous permettre de commencer vos démarches de reconnaissance.

2 ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Actuellement, nous mettons tout en œuvre pour rendre parfaitement accessible nos locaux (registre d'accessibilité en cours de finalisation).

Cependant, si cela s'avère nécessaire, nous accueillons nos stagiaires dans des locaux extérieurs (annexe 1 – fiche PSH)

3 DELAIS A RESPECTER

Attention, certaines démarches peuvent être longues (recherche de financement spécifique, adaptation de support, commande de matériel, mise à disposition d'une aide humaine...), nous vous invitons donc à anticiper un maximum vos démarches auprès de notre référent handicap, surtout si vous souhaitez participer à une formation pour laquelle les dates sont déjà fixées.

4 NOTRE REFERENT HANDICAP : MADAME LAURENCE AGOSTINI

Madame Laurence AGOSTINI

Référent handicap

04.72.00.01.53 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 19h

contact@guimet-avocats.net

5 LE RESEAU

➤ <https://www.agefiph.fr/employeur>

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

La cabinet GUIMET AVOCATS est en relation avec l'AGEFIPH Auvergne Rhône-Alpes situé au :
33 Rue Saint-Théobald, 38080 L'Isle-d'Abeau (tel 0 800 11 10 09)

Madame Isabelle GRUYELLE 04.74.94.20.21 et Madame Marie-Pierre BAROT 06.22.10.01.52
leur mail commun étant rhf-ara@agefiph.asso.fr

➤ <http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur>

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est l'acteur de référence de l'emploi public pour les personnes en situation de handicap. Il a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

- Nous faisons appel à l'entreprise adaptée « APEI »

<https://apei-asso.com/>

Le Verdier entreprise adaptée avenue Georges Pompidou CS 80101 – 18204 SAINT AMAND MONTROND CEDEX

Mme Virginie CASSASSUS brignais@apei.asso.fr

- Nous sommes aussi en lien avec

Les Ateliers Denis Cordonnier ESAT

<https://www.deniscordonnier.com/service/ateliers-denis-cordonnier/>

Les Ateliers Denis Cordonnier sont situés 16 chemin des Cuers à 69570 Dardilly

Tél :04 78 66 43 80

6 AFIN DE REpondre AU MIEUX A VOS ATTENTES

Il est à noter qu'à n'importe quel moment de la formation vous pouvez nous faire part de vos remarques en vous adressant à notre référent handicap.

De plus, afin d'alimenter notre chaîne d'amélioration continue, nous vous demandons, dans nos différents questionnaires établis dans le cadre de nos modalités d'évaluation, de nous donner votre point de vue quant à la prise en compte acceptable ou non de votre handicap lors du suivi de notre formation.

ANNEXE : FICHE PSH

Référent handicap

Notre référent handicap, Madame Laurence AGOSTINI, se tient à votre disposition pour toute question relative à l'accueil d'une personne en situation de handicap.

Par mail : contact@guimet-avocats.net

Par tél : 04 72 00 01 53

Dispositions d'accueil et d'adaptations de nos missions

Nous portons une attention toute particulière à inclure les personnes en situation de handicap dans nos actions de formation.

Personnes à Mobilité Réduite

Nous proposons de réaliser nos formations :

- Dans vos locaux quand ils sont adaptés au handicap et à notre cahier des charges
- Ou dans une salle sélectionnée en fonction de vos critères



Malvoyants

- Possibilité d'enregistrer les formations
- Supports avec caractères plus gros et contrastés

Autres formes de handicap

Nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier avec vous les adaptations possibles.

Lieu d'accueil adapté aux Personnes à Mobilité Réduite

**L'ESPACE
TÊTE D'OR**
CENTRE DE CONGRÈS



103 bd de Stalingrad – 69100 Lyon – Villeurbanne

commercial@espacetetedor.com

[+33\(0\)4 78 94 69 00](tel:+33(0)478946900)

Word Trade Center Lyon Part-Dieu



Tour Oxygène

10-12 boulevard Vivier Merle

69393 LYON Cedex 03

Email contact@wtc-lyon.com

Tél [+33 4 72 40 57 52](tel:+33472405752)